## Compte rendu de la séance du Conseil municipal du jeudi 5 mai 2011

L'an deux mille onze, le jeudi cinq mai à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Pauline Noé, Maire.

<u>Présents</u>: Madame Pauline Noé, Madame Marie-Christine Delage-Finck, Madame Amisse Félicia, Madame Jacqueline Cornette, Madame Nompex Alexandra, Madame Nathalie Roulet, Monsieur Patrick Lafarge, Monsieur Marolleau Pierre, Monsieur Laurent Pellerin, Monsieur Sausseau Jean-Claude, Monsieur Verger Eric.

Excusés ayant donné procuration : Monsieur Bourgoin François à Madame Roulet Nathalie, Monsieur Plainfossé Jean-Luc à Monsieur Marolleau Pierre,

Excusés: Madame Deloume Virginie, Monsieur Andrieux Didier.

Monsieur Laurent Pellerin est nommé secrétaire de séance.

Pas de remarques sur le dernier compte rendu.

## Réponses aux questions diverses de Madame Cornette :

- installation d'une poubelle vers l'abri bus de Luchac : avis favorable

 le nettoyage des déchets au cimetière sont à la charge de Chassors et Julienne, le nécessaire a été fait. Madame le Maire réunira dans les prochains mois la commission cimetière.

- Éclairage rue de la Chapelle : il fonctionne depuis le 04 mai

coût définitif de l'acquisition du bâtiment de la zone : 70 000 €, 1 477, 80 € de frais de notaire. 1000 € ont été engagés pour l'isolation du bâtiment effectuée par les cantonniers. Réouverture des compteurs d'eau et électricité.

Journée propreté : il avait été décidé que la journée propreté aurait lieu 1 fois tous les 2

ans

- facture du tailleur de pierre pour la sculpture : 705,64 €

élagage : la décision de faire ramasser les branches des arbres élagués par les cantonniers a été prise en conseil municipal. La société retenue ne faisait pas le broyage.

Planning des cantonniers fait par un adjoint : doit-il continuer ou pas de nous le faire parvenir vu que ce sont toujours les mêmes travaux qui reviennent régulièrement ? Il a été décidé de mettre à la disposition des élus à la mairie un cahier relatant les différentes tâches des agents concernés.

Défibrillateur : la communauté de communes offre une formation : Patrick Lafarge est

volontaire.

## Décision modificative:

un écart de 1 € entre les dépenses et recettes concernant les amortissements a été remarqué par Monsieur Daney, trésorier. Il est nécessaire d'effectuer une décision modificative pour régulariser ces écritures. Avis favorable du conseil.

<u>Exploitation d' un domaine piscicole (élévage d'esturgeons) à Bourg Charente</u> : le conseil approuve le projet à l'unanimité.

Acquisition matériel divers :

Autolaveuse: 2 090 € HT

voir pour un aspirateur pour la salle de la Pointe : accord de principe du conseil

matériel « élection » : 3 isoloirs, panneaux électoraux. Une vitrine d'information pour 30

feuilles A4.

2 devis en concurrence:

2 809 € HT

4 254 € HT avec remise : 2 823 € HT

le conseil donne son accord pour le devis de 2 809 € HT.

25 plots de sécurité sont à mettre en place autour de la salle des fêtes. Coût : 45 €/unité. Accord du conseil.

Aménagement rue de Montjourdain : (derrière l'Eglise)

3 devis au choix:

entreprise Martin: 20 261 € TTC entreprise Meslier: 22 355 € TTC entreprise Serveau: 18 074 € TTC

la commission « Patrimoine » élargie, après avoir étudié les différents devis, propose

l'entreprise Martin. Le conseil municipal retient l'entreprise Martin.

Ces travaux d'aménagement nécessitent de déplacer le container à verre. (au cimetière). Voir

avec Calitom

faire un schéma pour les travaux du mur du presbytère après la démolition du local. Peinture grise pour la porte de l'Eglise : ces travaux seront effectués par les cantonniers.

<u>Informations sur les investissements 2011</u>:

<u>SDEG</u>: rue de la chapelle, les travaux sont effectués.

Les horloges astronomiques de l'éclairage public : elles vont être mises en place dans les prochains mois.

Signalétique : des panneaux à remplacer (50 et stop)

Aménagement paysager autour du cimetière : à voir avec la commission voirie.

<u>Presbytère</u>: prévoir devis pour la VMC

<u>Défense incendie</u>: les pompiers demandent la pose des panneaux directionnels et indicateurs avant d'homologuer les deux défenses incendies du bourg de Chassors et du Buisson : 50 € par panneau, 5 panneaux par point d'eau. Un accord de principe est accordé pour commander ces panneaux.

Changer la borne incendie, route du Cluzeau : 1 422,28 €. devis Véolia. Avis favorable. Installation d'une borne incendie rue de Guîtres : attente d'un devis.

PLU: 4 candidatures reçues. L'appel d'offres suit son cours.

<u>Sécurité RD 15</u>: attente d'un dossier du cabinet A2I pour une demande de subvention dans le cadre des amendes de police au Conseil Général.

<u>Traverse de Luchac et Guîtres</u>: présentation du projet au conseil. Attente d'un dossier par le cabinet A2I pour les demandes de subvention au SDEG pour effacement de réseaux et aux différentes collectivités.

## Questions diverses:

- débat sur le parking de la Pointe qui devient impraticable lorsque le temps est à l'eau. Pas de travaux de prévu pour l'année 2011.
- 4 familles demandent des dérogations pour inscrire leurs enfants dans des écoles hors commune et ceci pour des motifs différents. Le conseil se pose la question de savoir si l'on accepte ou pas le départ de ces enfants au risque de fermer une classe. Après en avoir débattu, le conseil décide le départ d'un enfant et refuse pour les trois autres familles.
- Monument aux morts : trois soldats de Chassors, morts pour la France, ne sont pas inscrits sur le monument. Demande de renseignements auprès des services de la Préfecture pour savoir comment réparer cette erreur.
- Embellissement des jardinières : planter ou pas vu le problème du manque d'eau. Avis favorable pour la plantation.
- Le conseil va demander à un administré de participer aux frais pour remettre en état la parcelle de terrain appartenant à la mairie que cet administré a nettoyé en retirant terre, fleurs, arbre en pensant que ce terrain lui appartenait.
- Monsieur Verger pose le problème du chemin blanc privé, parallèle à la rue de Montjourdain, qui pourrait être racheté par la commune. Cette proposition sera étudiée en 2012 car rien n'a été budgétisé à ce sujet cette année.

La séance est levée à 23 heures.